



HARMONY
ENERGY

HARMONY ENERGY France
297 RTE DE L'ISLE SUR SORGUE
84800 LAGNES

PRE-DIAGNOSTIC FAUNE/FLORE/ZONES HUMIDES



NOVEMBRE 2023

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE (71)
COMMUNE D'ECUISSES



Ingénieurs conseils en aménagement durable du territoire

42 boulevard Antonio Vivaldi
42 000 SAINT-ETIENNE

Tél. 04 77 92 71 47 / contact@eco-strategie.fr
www.eco-strategie.fr

Maître d'ouvrage : **Harmony Energy France**

Bureau d'études : **ECO-STRATEGIE**

| N° version | Date | Auteur | Contrôle qualité |
|-------------------|------------|-------------|-------------------|
| A23045-R230215-v1 | 24/10/2023 | Théo DUBOIS | François BOURGEOT |

Le présent dossier est basé sur nos observations de terrain, la bibliographie, notre retour d'expérience en aménagement du territoire et les informations fournies par le porteur de projet.

Il a pour objet d'assister, en toute objectivité, le maître d'ouvrage dans la définition de son projet.

Le contenu de ce rapport ne pourra pas être utilisé par un tiers en tant que document contractuel. Il ne peut être utilisé de façon partielle, en isolant telle ou telle partie de son contenu.

Le présent rapport est protégé par la législation sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Aucune publication, mention ou reproduction, même partielle, du rapport et de son contenu ne pourra être faite sans accord écrit préalable d'ECO-STRATEGIE et du maître d'ouvrage.

Les prises de vue présentées ont été réalisées par ECO-STRATEGIE.

Les fonds de carte sont issus des cartes IGN, de Google Earth et de Géoportail. Les photographies prises sur le site sont précisées.



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Sommaire..... | 3 |
| I. Aire d'étude et méthodologie..... | 4 |
| I.1. Localisation de l'aire d'étude..... | 4 |
| I.2. Méthodes | 5 |
| I.2.1. Périmètre étudié et conditions de la prospection | 5 |
| I.1.1 Caractérisation des zones humides..... | 6 |
| II. Résultats..... | 10 |
| II.1. Occupation du sol et potentialités écologiques associées | 10 |
| II.1.1. Habitat naturel | 10 |
| II.1.2. Flore..... | 11 |
| II.1.3. Faune | 12 |
| II.1.4. Synthèse..... | 13 |
| II.2. Zones humides | 14 |
| II.2.1. Critère de végétation | 14 |
| II.2.2. Critère de pédologie | 14 |
| II.3. Continuités écologiques..... | 15 |
| III. Conclusion..... | 17 |
| IV. Tables des illustrations..... | 18 |
| V. ANNEXES | 19 |

I. AIRE D'ETUDE ET METHODOLOGIE

I.1. Localisation de l'aire d'étude

La commune d'Ecuisses se situe au cœur du département de Saône-et-Loire, en région Bourgogne – Franche-Comté. Elle est limitrophe à l'ouest de la commune de Montchanin, au Sud-Est de la ville du Creusot. Elle s'intègre dans un paysage à la fois péri-urbain et agricole à proximité de la route nationale RN80.

L'aire d'étude se situe au sud-ouest de la commune dans un secteur partagé entre installations industrielles et parcelles agricoles telles que des cultures et des prairies artificielles semées. Elle est desservie par la route « du pont Jeanne Rose » au sud.

L'aire d'étude immédiate (AEI) a une superficie d'environ **1,9 ha**. L'aire d'étude rapprochée (AER) représente une bande tampon de 50 m autour de l'AEI afin de mieux cerner les sensibilités. La Figure 1 localise la commune, les aires d'étude.

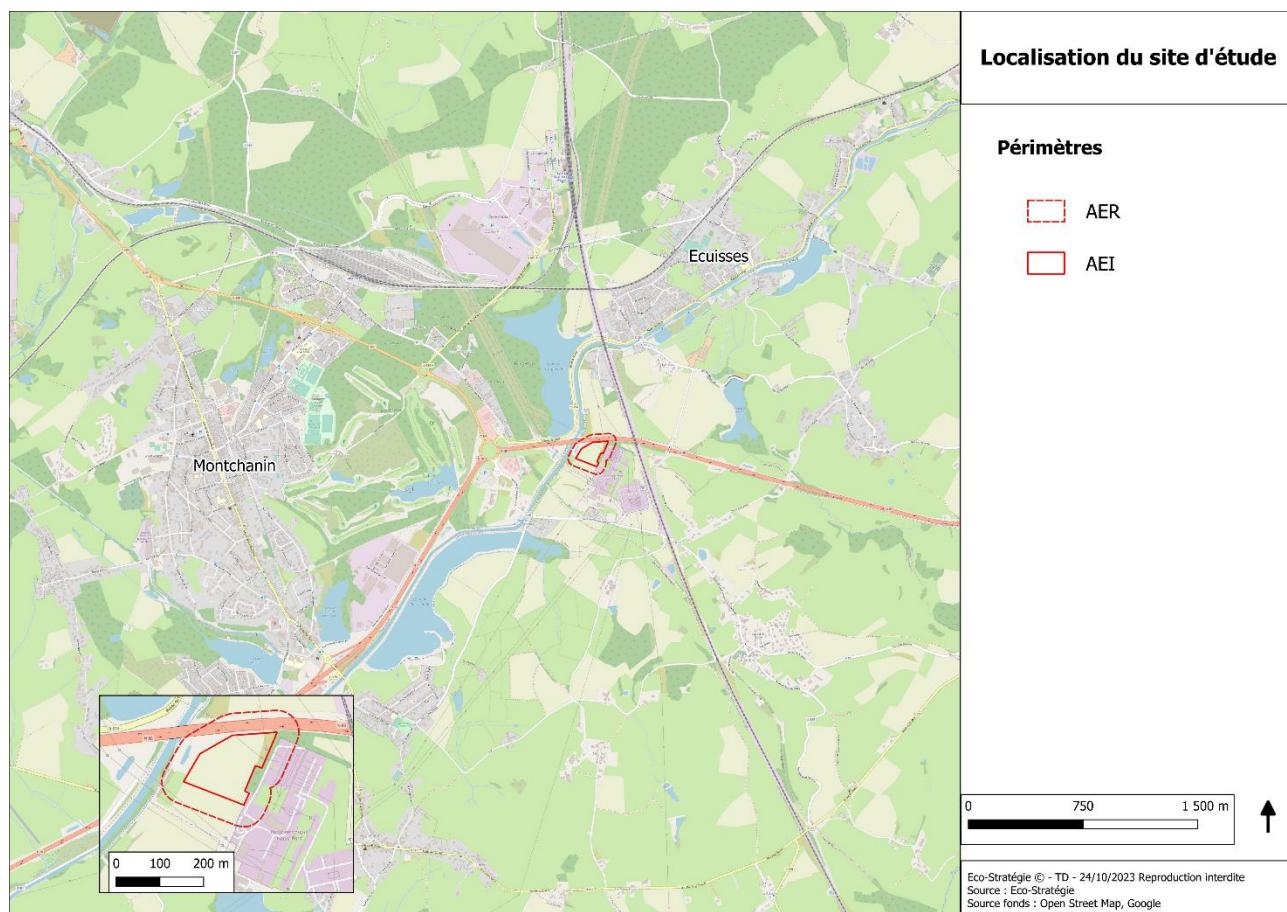


Figure 1 – Localisation des aires d'étude.



Photographie 1 – Vue générale sur l'aire d'étude (localisation approximative) depuis son angle Nord-Ouest (source : Eco-Stratégie - 2023)

I.2. Méthodes

I.2.1. Périmètre étudié et conditions de la prospection

Les **prospections de terrain** ont été réalisées par 1 expert naturaliste sur 2 journées. Elles ont été menées le 18/08/2023 et le 14/11/2023 par François Bourgeot (Chef de Projet Ecologie et Biodiversité) du cabinet ECO-STRATEGIE.

L'aire d'étude a été parcourue à pied selon des transects aléatoires afin de caractériser les grands types de milieux présents et de recenser la flore et la faune présentes. Ces visites ponctuelles ont surtout permis **d'apprécier les potentialités écologiques** de l'aire d'étude en termes d'accueil pour la faune et la flore.

Les conditions de réalisation des visites de terrain sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 1 – Conditions de réalisation de la prospection de terrain

| Nº Passage | Date | Météo | Période journalière | Horaires | Groupes étudiés | Méthode |
|------------|------------|--|---------------------|---------------|--|---------------------|
| 1 | 18/08/2023 | Dégagé, vent faible (f1), 30 °C, couverture nuageuse (20%) | Mi-journée | 11h00 – 13h00 | Flore, zones humides, faune, potentialités écologiques | Transects aléatoire |
| 2 | 14/11/2023 | Couvert, vent faible (f1), 5 °C, couverture nuageuse (100 %) | Mi-journée | 8h00 - 11h00 | Zones humides | Pédologie / flore |

Les conditions des visites de terrain se sont avérées **favorables à l'observation de la flore et de la faune et à l'identification des potentialités écologiques** du site. Du fait de la sécheresse persistante estivale, il n'avait pas été possible de sonder le sol afin de déterminer la potentielle présence de zones humides. Ceci a été réalisé ultérieurement en période propice.

Dans la suite du document, les espèces de faune citées *en italique* sont celles considérées comme potentiellement présentes sur l'aire d'étude (et/ou à proximité) car connues localement dans la bibliographie et trouvant sur l'aire d'étude des milieux naturels favorables.

I.1.1 Caractérisation des zones humides

I.1.1.1. Règlementation

Selon l'article L.211-1 du code de l'Environnement, les zones humides sont définies ainsi : ce sont « *les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 ainsi que la circulaire d'application du 18 janvier 2010 précisent les modalités de définition et de délimitation de ces zones humides. Selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

« 1° *Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, Groupe d'Etude pour les Problèmes de Pédologie Appliquée, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.*

« 2° *Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :*

« — *soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;*

« — *soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté. »*

Enfin, d'après le « Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides » :

« L'observation doit se faire à une profondeur supérieure à 0,70 m et jusqu'à 1,20 m si possible. La présence de la roche mère à moindre profondeur ou d'une charge en cailloux trop élevée peut toutefois limiter la profondeur de prospection.

Les périodes sèches ne sont pas favorables pour une observation optimale des taches. L'observation peut également être difficile en périodes d'engorgements du fait de l'ennoyage des sondages ou fosses. Il est préférable d'effectuer les sondages en fin d'hiver, début de printemps. »

La Loi n°2019-773 en date du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, vient apporter une modification dans son article 23 à l'article L.211-1 du code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides. Ainsi **une zone humide peut être déterminée par des critères pédologiques ou de végétation**.

I.1.1.2. Méthodologie

Lors de la visite de terrain, les deux critères ont été étudiés :

- **Critère végétation** : Une végétation est caractérisée comme humide lorsqu'au moins 50% de la flore présente dans l'habitat est caractéristique de zone humide.
- **Critère sol** : L'analyse pédologique a été effectuée à l'aide d'une tarière, permettant d'effectuer des sondages jusqu'à 120 cm de profondeur maximum. Chaque sondage a ensuite été rattaché à une classe d'hydromorphie (GEPPA, 1981).

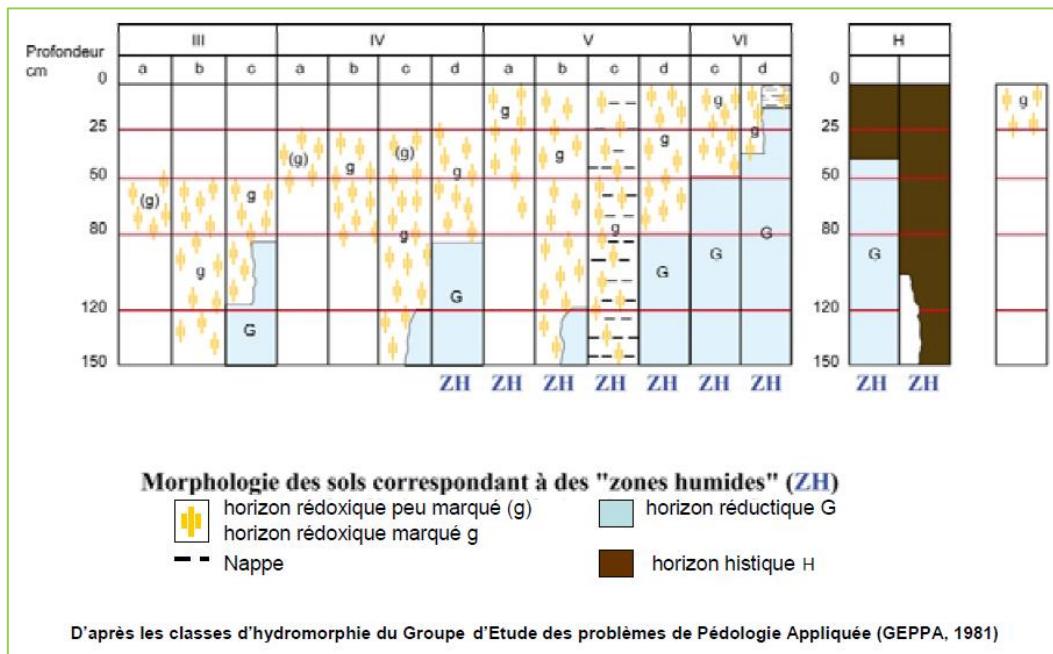


Figure 2 - Classes d'hydromorphie (GEPPA 1981, modifié) ; les classes Vb, Vc, Vd, VI, H correspondent à des sols de zones humides, les classes IVd et Va et les types de sols correspondants peuvent être exclus par le préfet de région après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel

La détermination du caractère humide du sol se base sur différents critères :

- Traits réodoxiques :



Photographie 2 - Les traits rédoxiques correspondent aux traces orangées dans le sol
(source : Eco-Stratégie)

- Traits réductiques :



Photographie 3 - Les traits réductiques correspondent à des traces gris-bleu dans le sol
(source : Eco-Stratégie)

Afin de délimiter le contour des éventuelles zones humides, le nombre de sondages et leur localisation se basent sur :

- La topographie du site : les sondages sont effectués à différentes altitudes, en partie haute et en partie basse, pour explorer les sols minces et en particulier ceux plus profonds à accumulation d'eau possible. Pour exemple : sur une pente continue, si deux sondages effectués au point le plus haut et au point le plus bas sont tous les deux humides, on admet que l'intégralité de la pente l'est ;
- Des sondages aléatoires : afin d'éliminer un biais d'observateur et ainsi d'étudier des sols présents sous des végétations non humides. Ces sondages se basent sur la différence de végétation observée. A l'échelle de l'aire d'étude, un sondage minimum est effectué par type de végétation.

Au total, **10 sondages** ont été effectués sur l'aire d'étude et à proximité, certains bloqués entre 50 et 70 cm de profondeur.

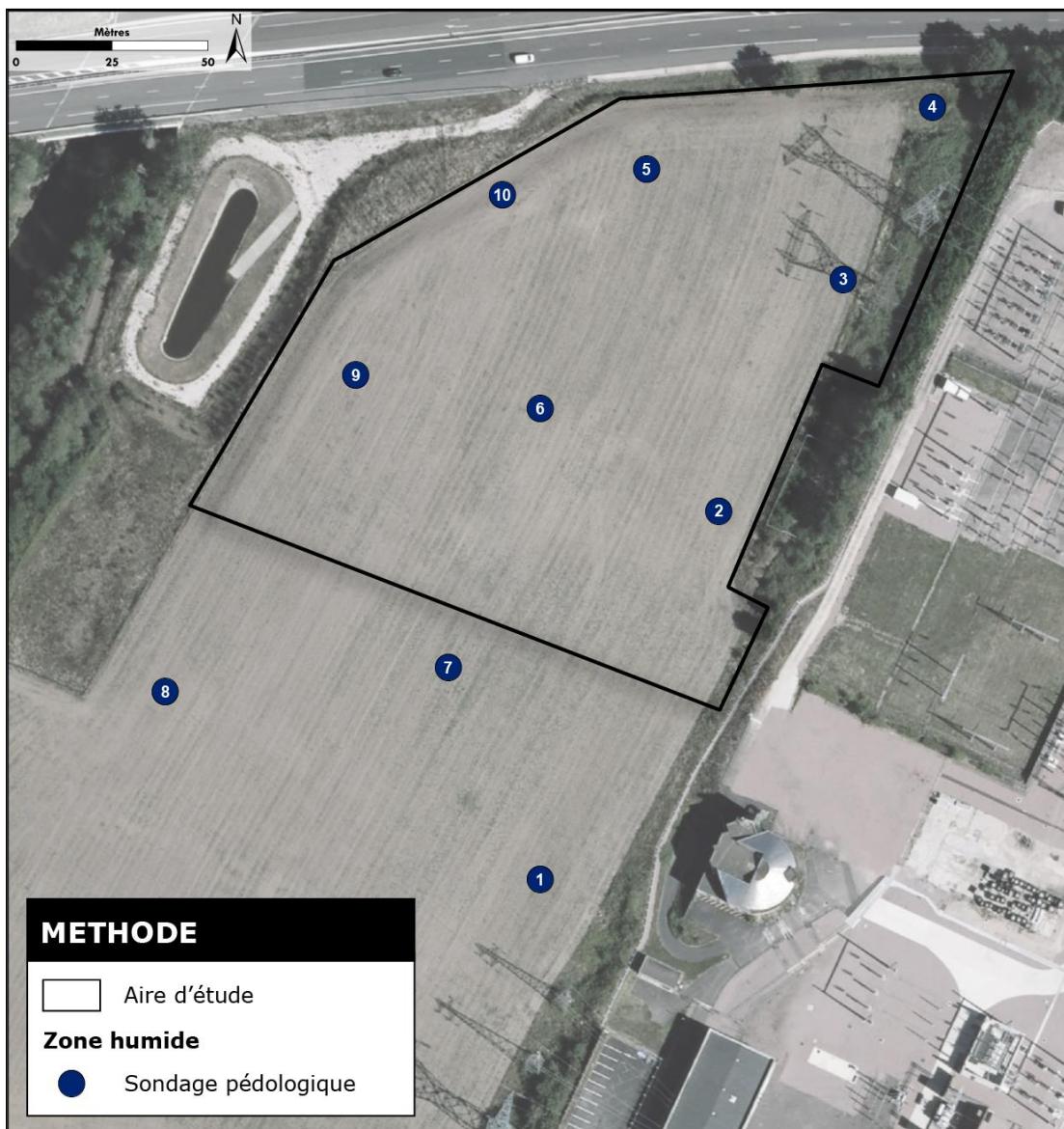


Figure 3 - Localisation des sondages pédologiques au sein de l'aire d'étude

II. RESULTATS

II.1. Occupation du sol et potentialités écologiques associées

L'aire d'étude accueille principalement **une prairie artificielle semée** ainsi qu'un massif de robiniers et quelques ronciers en périphérie. L'AER présente, en périphérie, des habitats similaires à l'aire d'étude, ainsi qu'à des habitats anthropiques de faible intérêt écologiques.

L'aire d'étude correspond donc principalement à un milieu ouvert fortement lié à l'activité anthropique.

II.1.1. Habitat naturel

L'aire d'étude présente un habitat principal, une prairie artificielle semée. La présence d'un habitat fortement lié à l'activité anthropique, pouvant se rapporter culture de plantes fourragères, va limiter le cortège d'espèces présentes ou potentielles que ce soit au niveau de la flore comme de la faune. Les massifs de robiniers et les ronciers quant à eux peuvent présenter un rôle plus intéressant comme habitat d'espèces pour plusieurs taxons ainsi qu'un rôle de corridor écologique ponctuel, à l'échelle locale. D'un point de vue floristique et d'habitat, il s'agit de végétations pauvres en espèces.

La figure suivante présente l'occupation du sol de l'aire d'étude.

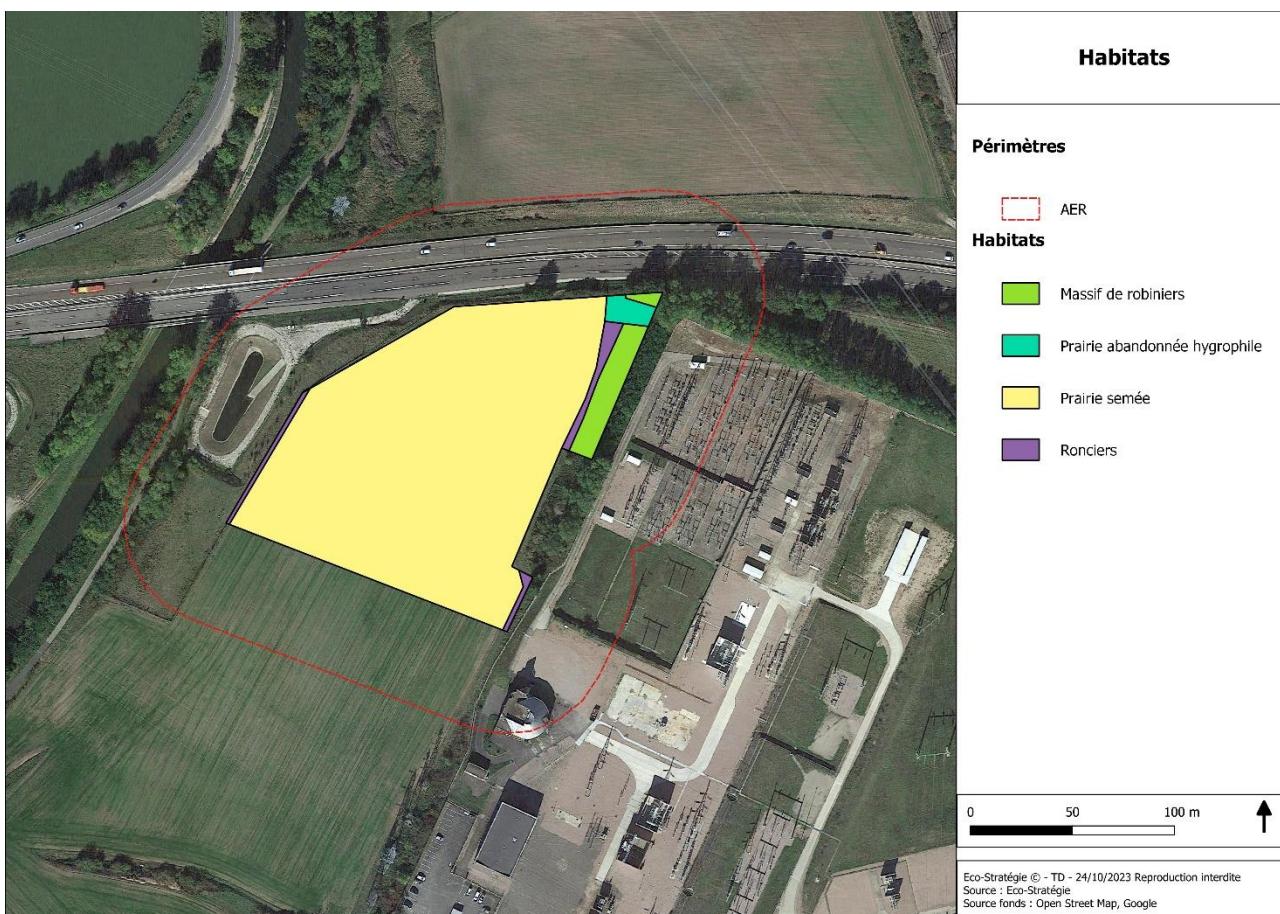


Figure 4 – Occupation du sol de l'aire d'étude

Enfin, le nord de l'AEI présente une prairie qui ne semble pas gérée, dominée par un cortège prairial alliant des espèces d'ourlets et de milieux humides. Il est donc possible que cet habitat soit caractéristique de zone humide selon le critère sol, voire le critère flore si les 50% de recouvrement de végétation humide sont atteint lors de l'optimum de ce milieu (fin de printemps).

Ces occupations du sol ne semblent pas être rattachées à des habitats naturels patrimoniaux (d'intérêt communautaire, déterminants pour l'inventaire ZNIEFF, à enjeu local de conservation ...). Toutefois, ils peuvent présenter **un intérêt pour la flore ou pour certains groupes faunistiques** comme habitats d'espèces (cf. analyse présentée aux paragraphes suivants).

II.1.2. Flore

En l'état, aucune espèce de la flore protégée, d'intérêt communautaire, déterminante de ZNIEFF ou inscrite sur une liste rouge n'a été recensée.

Cependant une espèce exotique envahissante a été observée au sein de l'AER, proche du bassin de rétention. Il s'agit de la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), EEE considérée comme invasive avérée à l'échelle nationale et liée aux milieux anthropiques dans la liste régionale.

Cette plante peut se propager aisément dans les milieux perturbés. Son risque de propagation au sein de l'AER est considéré comme modéré.

Une autre espèce exotique envahissante fortement présente au sein de l'AER est le Robinier faux-acacia. Il est considéré comme EEE avérée à l'échelle nationale et régionale. Il occupe les milieux arborés dans l'AER, et peut se propager dans les milieux perturbés. Du fait de l'utilisation agricole intensive de l'aire d'étude, son risque de propagation au sein de l'AER est considéré comme modéré.



Figure 5 - Vergerette du Canada (à gauche), Robinier faux-acacia (à droite) (Eco-Stratégie – 2023)

Tableau 2 – Liste de la flore recensée au sein de l'aire d'étude

| Espèces | PN | LR.N | Inv.N | PR | LR.R | ZNIEFF | Inv.R |
|------------------------------|----|--------|--------|-------------|------|--------|-------------|
| <i>Robinia pseudoacacia</i> | - | NA | Avérée | - | - | - | Généralisée |
| <i>Heracleum sphondylium</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Daucus carota</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Plantago major</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Rubus sp.</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Urtica dioica</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Corylus avellana</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Cichorium intybus</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Carpinus betulus</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Galium aparine</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Trifolium pratense</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Trifolium repens</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Arrhenatherum elatius</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Lolium perenne</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Dactylis glomerata</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Bellis perennis</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Rumex crispus</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Anthemis cotula</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Ranunculus bulbosus</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Plantago lanceolata</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Rumex obtusifolius</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Hypochaeris radicata</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Cytisus scoparius</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Typha latifolia</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Erigeron canadensis</i> | - | Avérée | - | Anthropique | - | - | Anthropique |
| <i>Cirsium vulgare</i> | - | | - | | - | - | |
| <i>Rosa canina</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Prunus spinosa</i> | - | LC | - | - | - | - | - |

| Espèces | PN | LR.N | Inv.N | PR | LR.R | ZNIEFF | Inv.R |
|---------------------------|----|------|-------|----|------|--------|-------|
| <i>Quercus petraea</i> | - | - | - | - | - | - | - |
| <i>Lythrum salicaria</i> | - | LC | - | - | - | - | - |
| <i>Potentilla reptans</i> | - | LC | - | - | - | - | - |

Légende : PN = Protection nationale / LR. N = Liste Rouge Nationale, LC = Préoccupation mineure / Inv.N = Liste Espèce Exotique Envahissante (EEE) Nationale / PR = Protection régionale / LR. R = Liste Rouge Régionale / Inv.R = Liste EEE régionale



Figure 6 - Espèces exotiques envahissantes recensées au sein de l'AEI et ses abords

II.1.3. Faune

La prairie artificielle semble peu propice comme habitat de nidification pour l'avifaune des milieux ouverts. Elle peut en revanche constituer une **zone d'alimentation/territoire de chasse** pour des oiseaux de milieux ouverts (dont des rapaces tels que le *Faucon crécerelle*, le *Milan royal*...) mais aussi de milieux anthropiques (*hirondelles*, *martinets*...).

De plus, du fait des rotation de culture et du cortège floristique paucispécifique planté, la prairie ne va pas constituer un habitat très favorable à l'entomofaune et l'herpétofaune. Elle peut cependant servir de milieu ponctuel de passage et d'alimentation pour des espèces communes d'hyménoptères (bourdons, abeilles solitaires), orthoptères, lépidoptères, ainsi que pour certains mammifères.

La prairie, bordée les massifs de robiniers, peut également servir de secteur de chasse pour les chiroptères.

Les enjeux du site pour la faune vont principalement se situer dans sa périphérie où les habitats sont plus favorables, notamment à l'ouest où le canal du Centre est présent.

Les ronciers et les massifs de robiniers vont être des habitats importants pour l'herpétofaune. Ces massifs peuvent aussi constituer des habitats d'espèces pour les reptiles.

Les massifs peuvent aussi permettre la nidification de certains passereaux inféodés aux milieux semi-ouverts et arbustifs ainsi qu'assurer un rôle de corridor écologique pour la faune locale.

Du fait de la faible présence de vieux arbres, elles ne semblent toutefois peu favorables à abriter des coléoptères saproxyliques patrimoniaux et semblent également peu propice à l'installation de gites à chiroptères.

II.1.4. Synthèse

Du fait de la présence d'une prairie artificielle semée sur la majorité du site, l'enjeu écologique semble faible au sein de l'AEI pour les habitats, la flore et la faune. L'AER présente des habitats également peu diversifiés qui pourraient présenter des enjeux faibles à modérés.

II.2. Zones humides

II.2.1. Critère de végétation

Aucune végétation ne présente un faciès humide sur l'AEI. Cependant un habitat présentait des espèces caractéristiques de zone humide (*Lythrum salicaria*, *Carex sp.*). Il s'agit d'une prairie que ne semble plus être gérée, au nord-est du site d'étude. Il se pourrait que la végétation soit caractéristique de zone humide lors de son optimum écologique (fin de printemps).

II.2.2. Critère de pédologie

Les 10 sondages pédologiques réalisés sur l'aire d'étude (points de sondages et de relevés n°1 à 10 sur la figure 3) ont permis de détecter un sol argilo organique en surface, suivi d'horizons sableux vraisemblablement issus de l'altération de la roche mère.

Aucun sondage de sol ne révèle une classe d'hydromorphie typique d'une zone humide sur le critère pédologique.

Une certaine flore hygrophile est cependant présente au niveau du point de sondage n°4, néanmoins non caractérisable en tant que zone humide, car présentant un recouvrement inférieur à 50 %.

Tableau 3 – Synthèse des résultats de prospection des zones humides (critère pédologique)

| Point | Milieu/Occupation du sol | Sol | Forage | Classe GEPPA | Zone humide |
|-------|--------------------------|---------------------------------|---|--------------|-------------|
| 1 | Prairie semée | sol argilo-humique puis sableux | 100 cm. Argilo sableux, puis sableux. Non humide | III | non |
| 2 | Prairie semée | sol argilo-humique puis sableux | 100 cm. Argilo sableux, puis sableux. Non humide | III | non |
| 3 | Prairie semée | sol argilo-humique puis sableux | 100 cm. Argilo sableux, puis sableux. Non humide | III | non |
| 4 | Prairie semée | sol argilo-humique puis sableux | 100 cm. Terre organique argileuse. Non humide. Présence sporadique de flore hygrophile (< 50 % de recouvrement) | III | non |
| 5 | Prairie semée | sol argilo-humique puis sableux | 50 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide | III | non |
| 6 | Prairie semée | sol argilo-humique puis sableux | 50 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide | III | non |
| 7 | Prairie semée | sol argilo-humique puis sableux | 50 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide | III | non |
| 8 | Prairie semée | sol argilo-humique puis sableux | 50 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide | III | non |
| 9 | Prairie semée | sol argilo-humique puis sableux | 70 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide | III | non |
| 10 | Prairie semée | sol argilo-humique puis sableux | 60 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide | III | non |

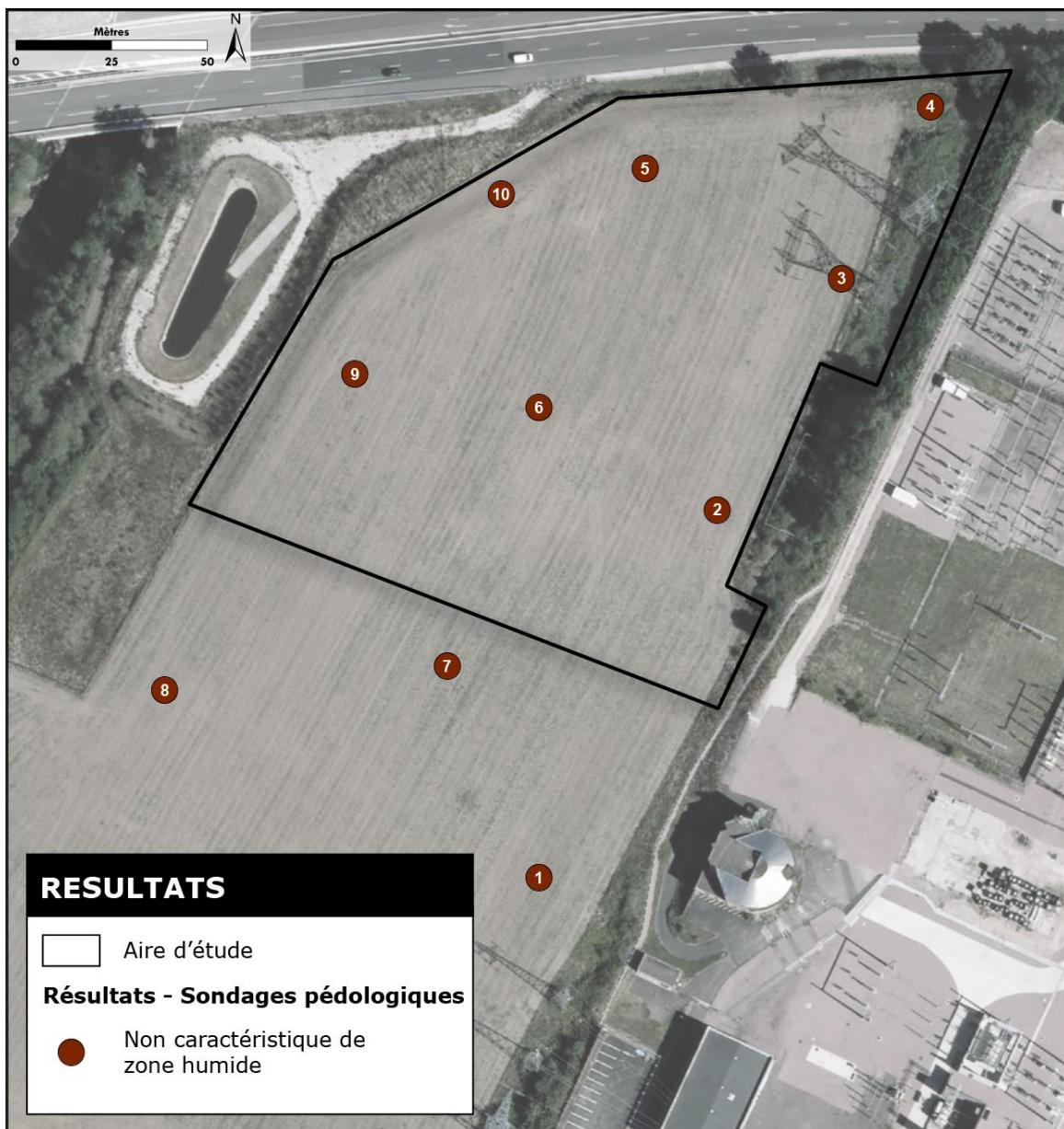


Figure 7 - Résultat de l'inventaire des zones humides au sein de l'aire d'étude

Le détail des résultats de l'inventaire pédologique des zones humides est présenté en **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

Ainsi, l'aire d'étude n'accueille aucune zone humide.

II.3. Continuités écologiques

Bien qu'inscrite dans un milieu lié à une activité anthropique agricole et à proximité d'installations industrielles, l'aire d'étude est entourée d'éléments secondaires de la trame verte et bleue.

Ainsi les massifs de robiniers vont correspondre à des corridors écologique secondaires ponctuel de la trame verte, pour la faune, à l'échelle locale.

Le canal du Centre va correspondre à un corridor écologique secondaire de la trame verte ainsi que de la trame bleue à l'échelle locale.

L'enjeu potentiel attribué à l'aire d'étude et ses abords est globalement modéré pour la TVB (Trame verte et bleue).

III. CONCLUSION

Les enjeux écologiques potentiels sont jugés faibles pour l'ensemble l'AEI. L'AER va présenter des enjeux plus importants dans les secteurs constituants des corridors qui pourraient être considérés comme modérés, notamment pour la faune. Les milieux ouverts de l'AEI et de l'AER ne présentent pas d'intérêt écologique majeur et sont donc considérés à enjeu faible.

La prairie semée, principal habitat du site d'étude, semble peu favorable à la présence d'une richesse spécifique importante que ce soit pour la faune et pour la flore.

De plus, au regard de l'application de l'arrêté en vigueur, et selon les résultats des inventaires floristiques et des sondages pédologiques, aucune zone humide n'a été inventoriée au sein des aires d'études immédiate et rapprochée.

IV. TABLES DES ILLUSTRATIONS

- **Tableaux**

Tableau 1 – Conditions de réalisation de la prospection de terrain 6

Tableau 2 – Liste de la flore recensée au sein de l'aire d'étude 11

- **Figures**

Figure 1 – Localisation de l'aire d'étude 4

Figure 2 – Occupation du sol de l'aire d'étude 10

Figure 3 - Vergerette du Canada (à gauche), Robinier faux-acacia (à droite) (Eco-Stratégie – 2023) 11

Figure 4 - Espèces exotiques envahissantes recensées au sein de l'AEI et ses abords 12

- **Photographies**

Photographie 1 – Vue générale sur l'aire d'étude (localisation approximative) depuis son angle Nord-Ouest (source : Eco-Stratégie - 2023)..... 5

V. ANNEXES

| | | | |
|---|---|-------------|------------|
| Numéro de sondage | 1 | Date | 14/11/2023 |
| Site d'étude / Client | Harmony Energy | | |
| Nom des intervenants | F. BOURGEOT | | |
| Habitat / cortège d'espèces floristiques observées | Prairie semée | | |
| Observations pédologiques et/ou floristiques | Prairie semée sur sol argilo-humique puis sableux Forage : 100 cm. Argilo sableux, puis sableux. Non humide Classe d'hydromorphie : III | | |
| => Sol non caractéristique de zone humide (critère : Sol) | | | |
|  | | | |
|  | | | |
|  | | | |

| | | | |
|---|---|-------------|------------|
| Numéro de sondage | 2 | Date | 14/11/2023 |
| Site d'étude / Client | Harmony Energy | | |
| Nom des intervenants | F. BOURGEOT | | |
| Habitat / cortège d'espèces floristiques observées | Prairie semée | | |
| Observations pédologiques et/ou floristiques | <p>Prairie semée sur sol argilo-humique puis sableux Forage : 100 cm. Argilo sableux, puis sableux. Non humide Classe d'hydromorphie : III</p> <p style="text-align: center;">=> Sol non caractéristique de zone humide (critère : Sol)</p> | | |
|  | | | |
|  | | | |
|  | | | |

| | | | |
|--|---|-------------|------------|
| Numéro de sondage | 3 | Date | 14/11/2023 |
| Site d'étude / Client | Harmony Energy | | |
| Nom des intervenants | F. BOURGEOT | | |
| Habitat / cortège d'espèces floristiques observées | Prairie semée | | |
| Observations pédologiques et/ou floristiques | <p>Prairie semée sur sol argilo-humique puis sableux Forage : 100 cm. Argilo sableux, puis sableux. Non humide Classe d'hydromorphie : III</p> <p style="text-align: center;">=> Sol non caractéristique de zone humide (critère : Sol)</p> | | |
|  | | | |
|  | | | |



| | | | |
|---|--|-------------|------------|
| Numéro de sondage | 4 | Date | 14/11/2023 |
| Site d'étude / Client | Harmony Energy | | |
| Nom des intervenants | F. BOURGEOT | | |
| Habitat / cortège d'espèces floristiques observées | Prairie semée | | |
| Observations pédologiques et/ou floristiques | <p>Prairie semée sur sol argilo-humique puis sableux Forage : 100 cm. Terre organique argileuse. Non humide. Présence sporadique de flore hygrophile. Classe d'hydromorphie : III</p> <p style="text-align: center;">=> Sol non caractéristique de zone humide (critère : Sol)</p> | | |
|  | | | |
|  | | | |
|  | | | |

| | | | |
|--|---|-------------|------------|
| Numéro de sondage | 5 | Date | 14/11/2023 |
| Site d'étude / Client | Harmony Energy | | |
| Nom des intervenants | F. BOURGEOT | | |
| Habitat / cortège d'espèces floristiques observées | Prairie semée | | |
| Observations pédologiques et/ou floristiques | <p>Prairie semée sur sol argilo-humique puis sableux Forage : 50 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide Classe d'hydromorphie : III</p> <p style="text-align: center;">=> Sol non caractéristique de zone humide (critère : Sol)</p> | | |
|   | | | |

| | | | |
|---|---|-------------|------------|
| Numéro de sondage | 6 | Date | 14/11/2023 |
| Site d'étude / Client | Harmony Energy | | |
| Nom des intervenants | F. BOURGEOT | | |
| Habitat / cortège d'espèces floristiques observées | Prairie semée | | |
| Observations pédologiques et/ou floristiques | <p>Prairie semée sur sol argilo-humique puis sableux Forage : 50 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide Classe d'hydromorphie : III</p> <p style="text-align: center;">=> Sol non caractéristique de zone humide (critère : Sol)</p> | | |



| | | | |
|---|---|-------------|------------|
| Numéro de sondage | 7 | Date | 14/11/2023 |
| Site d'étude / Client | Harmony Energy | | |
| Nom des intervenants | F. BOURGEOT | | |
| Habitat / cortège d'espèces floristiques observées | Prairie semée | | |
| Observations pédologiques et/ou floristiques | <p>Prairie semée sur sol argilo-humique puis sableux Forage : 50 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide Classe d'hydromorphie : III</p> <p style="text-align: center;">=> Sol non caractéristique de zone humide (critère : Sol)</p> | | |
|  | | | |
|  | | | |
|  | | | |

| | | | |
|---|---|-------------|------------|
| Numéro de sondage | 8 | Date | 14/11/2023 |
| Site d'étude / Client | Harmony Energy | | |
| Nom des intervenants | F. BOURGEOT | | |
| Habitat / cortège d'espèces floristiques observées | Prairie semée | | |
| Observations pédologiques et/ou floristiques | <p>Prairie semée sur sol argilo-humique puis sableux Forage : 50 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide Classe d'hydromorphie : III</p> <p style="text-align: center;">=> Sol non caractéristique de zone humide (critère : Sol)</p> | | |



| | | | |
|---|---|-------------|------------|
| Numéro de sondage | 9 | Date | 14/11/2023 |
| Site d'étude / Client | Harmony Energy | | |
| Nom des intervenants | F. BOURGEOT | | |
| Habitat / cortège d'espèces floristiques observées | Prairie semée | | |
| Observations pédologiques et/ou floristiques | <p>Prairie semée sur sol argilo-humique puis sableux Forage : 70 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide Classe d'hydromorphie : III</p> <p style="text-align: center;">=> Sol non caractéristique de zone humide (critère : Sol)</p> | | |



| | | | |
|---|---|-------------|------------|
| Numéro de sondage | 10 | Date | 14/11/2023 |
| Site d'étude / Client | Harmony Energy | | |
| Nom des intervenants | F. BOURGEOT | | |
| Habitat / cortège d'espèces floristiques observées | Prairie semée | | |
| Observations pédologiques et/ou floristiques | <p>Prairie semée sur sol argilo-humique puis sableux Forage : 60 cm puis refus. Argilo sableux, puis sableux. Non humide Classe d'hydromorphie : III</p> <p style="text-align: center;">=> Sol non caractéristique de zone humide (critère : Sol)</p> | | |

